

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-1168

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 2023-1168 une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} novembre 2023.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 7 NOVEMBRE 2023



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et 12 h, le 7^e jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 7^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint